FEBEA
FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE LA BEAUTÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
2 juin 2025

JOURNÉE MONDIALE ANTI-CONTREFAÇON (4 JUIN)

LA FEBEA ALERTE SUR LES DANGERS DES "DUPES" COSMÉTIQUES : UN PHÉNOMÈNE EN PLEIN ESSOR, MAIS RISQUÉ POUR LA SANTÉ DU CONSOMMATEUR

Depuis quelques années le marché cosmétique voit apparaitre une nouvelle pratique : les dupes, des copies à bas prix de produits de marque, qui touchent tous les produits : parfums, maquillages et soins. Cousin de la contrefaçon, le phénomène est plus subtil et parfois difficile à identifier. Pour autant, les dupes ne sont autre que de la contrefaçon.

Derrière l'image d'un « bon plan » à petit prix se cache une réalité préoccupante : ces produits représentent un risque majeur pour la santé et la sécurité des utilisateurs, sans parler des atteintes à la propriété intellectuelle et au processus créatif propre à notre filière d'excellence. Pour l'industrie cosmétique française, les dupes détournent la valeur générée par l'investissement en R&D, affaiblissent les chaînes de valeur, et banalisent une logique de reproduction de produits à moindre coût.

Selon une étude C-Ways menée pour la FEBEA en mars 2025, près d'un tiers des Français a acheté au moins un « dupe » au cours des 12 derniers mois. Pourtant, 96 % des acheteurs n'ont qu'une vague idée, voire aucune connaissance, des risques encourus.

31%

des consommateurs français ont acheté un Dupe de produit cosmétique au cours des 12 derniers mois.

UN ENGOUEMENT CROISSANT SURTOUT CHEZ LES JEUNES

Portés principalement par **les réseaux sociaux et les plateformes de e-commerce,** les produits cosmétiques dits « dupes » connaissent un **succès croissant auprès des jeunes consommateurs** (Génération Millenial ou Gen Z en particulier).

D'après l'étude, on observe une forte hausse des recherches sur les dupes sur les 4 dernières années avec des pics autour de la période de Noël. Cette forte hausse **coïncide avec la percée de TikTok pendant le Covid-19 et la forte inflation en 2023.**

La FEBEA souligne que **l'accessibilité ne doit pas passer par le « dupe ».** Des marques françaises accessibles ont toujours existé, d'autres innovent – nouveaux formats, flacons rechargeables, concentrations plus légères – pour proposer des parfums de qualité à des prix moindres. **Produits originaux sont toujours gages de qualité et de sécurité.**

DES RISQUES AVÉRÉS : SUBSTANCES TOXIQUES, ÉTIQUETAGE TROMPEUR, TRAÇABILITÉ ABSENTE

Les produits « dupes » sont généralement commercialisés sur **des plateformes d'e-commerce hors-Union européenne** (Temu, Shein, Ali express, etc.), expédiés et livrés directement aux consommateurs par colis individuel en provenance de l'étranger.

Ces produits sont le plus souvent **commercialisés en méconnaissance des exigences règlementaires européennes,** parmi les plus strictes au monde. Ainsi, ils ne mentionnent pas systématiquement la liste complète des ingrédients,

peuvent présenter une **origine ou des certifications trompeuses**, et sont souvent **fabriqués hors de tout cadre réglementaire d'hygiène ou de contrôle qualité.**

Des contrôles menés par les autorités françaises ont procédé à plusieurs rappels de produits vendus par Temu contenant des substances interdites ou à des niveaux de concentrations largement supérieures aux normes de sécurité sanitaire.

> *« Ces produits peuvent contenir des ingrédients toxiques et des allergènes non déclarés qui présentent une réelle menace pour les consommateurs. Il est urgent de mieux encadrer et d'alerter le public sur les dangers des dupes »,* alerte **Emmanuel Guichard, Délégué général de la FEBEA.**

UN ENJEU COLLECTIF

Face à ce phénomène grandissant, la FEBEA appelle à une mobilisation de l'ensemble de l'écosystème : marques, plateformes, pouvoirs publics, influenceurs et consommateurs. **Elle s'engage notamment aux côtés de l'UNIFAB à l'occasion de la Journée mondiale anti-contrefaçon du 4 juin, qui porte cette année sur le thème des dupes.**

> *« Il est crucial de protéger l'excellence de nos produits : il en va de la santé et sécurité du consommateur, mais aussi de la protection des marques et de leur renommée, de la préservation du savoir-faire français et de l'avenir de l'industrie cosmétique. Protection des créations, produits sûrs et de qualité sont des enjeux indissociables. C'est l'affaire de tous ! En cela, la force du collectif est notre meilleur atout et nous nous réjouissons de cette mobilisation avec l'UNIFAB », conclut* **Emmanuel Guichard, Délégué général de la FEBEA.**

> *« Dupe… un terme issu de l'anglais duplicate, soit copie en bon français … Nous pouvons aussi le transposer comme abréviation de duperie. Tous les signaux indiquent que nous faisons face à des produits illégaux qui sont des contrefaçons. Une alerte concertée sur ce sujet auprès du grand public est désormais urgente. Il faut également que, collectivement, nous prenions conscience qu'acheter une contrefaçon et/ou un dupe n'est pas un acte anodin, cet achat participe au financement de réseaux criminels qui instrumentalisent les consommateurs pour financer des activités illicites dangereuses pour la sécurité de tous les Etats.»,* déclare **Christian Peugeot, Président de l'Unifab.**

À PROPOS DE LA FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté, est le syndicat professionnel des entreprises du secteur cosmétique (parfumerie, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette ou capillaires). Elle rassemble près de 350 entreprises françaises de la beauté et du bien-être, dont 82% de TPE et PME.

CONTACTS PRESSE

FEBEA : Audrey Plaud Peauger – responsable de la communication – apeauger@febea.fr – 01 56 69 67 21
THE DESK – Guillaume Clédou Bourg – guillaume@agencethedesk.com – 06 10 61 62 50